

Société Historique de Tournettes

N°34

juillet 2023



3,50€





Le « Tourrettes Hockey Club » voir pages 14 à 19

**La SHT serait heureuse de recevoir vos remarques et suggestions.
De même tout témoignage sera le bienvenu.**

Contact : damienbagaria@orange.fr

Des extraits de cette revue ainsi que la liste des sujets traités par thèmes sont disponibles sur le site WEB de la SHT.

Dépositaires :

- La Presse Les Violettes -Route Saint Jean ☎ 09 83 60 39 49
- Le Tabac-Pressé de Pont-du-Loup - ☎ 04 93 24 10 80
- prix unitaire : 3,50 € ou :

Adhésion SHT et abonnement à la revue : cotisation annuelle 10€

Cotisation à régler dès janvier et valable pour l'année civile.

Chèque à l'ordre de la Société Historique de Tourrettes

Moulin de Baussy 14 rue du Frêne - 06140 Tourrettes-sur-Loup

Editeur : Société Historique de Tourrettes

<http://shtourrettesurloup.com>



En couverture :
Peinture d'Alexandre Lakovlev
Russe naturalisé français
1887-1938



Graphisme et mise en page : Claude Wucher

Avec « Sèsnsa lou jour de Madalèna, Julhet es ànima en pena » (1), ce bulletin paraît en juillet le mois de Sainte Marie-Madeleine la patronne de notre village. « As vist veni la Madalèna, einee arjo tu qu'as pres pèno touti li blad sega soun pèr li camp » (2). Juillet était le mois des faucheurs, des lieurs de gerbes et des batteurs, une belle moisson était gage de pain pour l'année à venir. Un article évoque l'importance de ce blé à travers les siècles pour les tourrettans.

Ce numéro 34 raconte également la très belle aventure de l'équipe de hockey sur gazon qui porta les couleurs de Tourrettes au plus haut du championnat de France. Il souligne aussi le problème de la transformation du village impactant des vestiges agricoles anciens. Enfin plusieurs petits textes sur différents sujets décrivant la vie tourrettane complètent le bulletin.

Alors nous vous souhaitons une bonne lecture, d'excellentes vacances et une belle fête de la Madeleine.

Damien Bagaria.

(1) « Sans le jour de Madeleine, juillet est comme une âme en peine » dicton nissart

(2) « Tu as vu venir le jour de la Madeleine, regarde toi qui a pris de la peine, tous les blés sont coupés à travers champs » autre dicton niçois.

Sommaire

Le blé et le pain	p 4
Gaza raconte Tourrettes autrefois	p 6
Activités jeunes	p 12
Le « Tourrettes Hockey Club »	p 14
Vestiges d'antan	p 20
Des faits quotidiens	p 24
Une vengeance qui sent le soufre	p 26
Photo de classe	p 27
La porte sud	p 28



Le blé et le pain

Depuis février 2022, le conflit russo-ukrainien a impacté fortement le prix des matières premières dont les céréales en particulier. Sans nous faire vivre des restrictions alimentaires majeures comme les grandes famines qui ont ponctué l'histoire de notre pays, cette situation nous a fait prendre conscience de l'importance du blé dans le monde.

À Tourrettes nous avons retrouvé dans deux numéros de « *La Bugada* » des articles qui rapportent des épisodes de l'histoire du village dans lesquels la réquisition de blé et le prix du pain durent être traités par les équipes municipales.

Il y a 230 ans en pleine période révolutionnaire, la guerre aux frontières, l'inflation déjà ! Et les agissements des « agioteurs » sur le prix des denrées exigèrent des mesures fortes. Le 5 avril 1793 Danton clamait à la tribune : « *il faut que dans toute la France le prix du pain soit dans une proportion avec le salaire du pauvre, ce qui excédera sera payé par le riche* ».

L'an second de la république française et le six Frimaire¹, le Conseil Général de la commune de ce lieu de Tourrettes a été convoqué à la manière accoutumée par la voix et organe de Joseph Rapet valet de ville et trompète dans tous les lieux et carrefours accoutumés et par billets d'avertissement, auquel conseil ont été présents outre les citoyens Maire, officiers municipaux et procureurs de la commune, les dits sieur Malet, Victor Isnard, Joseph Lombard, Alexandre Bouret, Jean Malet, Honoré Agard, Honoré Curel notables, Jean Baptiste Aubanel aussi notable.

Auquel conseil le dit Maire a dit que la Municipalité a reçu ce soir une réquisition des cit administrateurs du directoire du district de St Paul du Var, portant de faire porter demain mercredi sept Frimaire au marché public de St Paul, douze charges de bled pour y être vendu conformément à la loi, requérant la lecture de la dite Réquisition pour être délibéré ce que de raison on fera.

Le Conseil Général de la commune, considérant... qu'aucun particulier de ce lieu n'a du bled au dessus de sa provision, excepté les fermiers de la terre de Courmettes et de la terre de Caire, que l'excédent de ces deux particuliers a été pris pour faire paître pour la classe la plus indigente qui est considérable en ce lieu, approvisionner pour un mois quelques familles qui n'avaient point du bled, et pour faire ensemençer les terres des pauvres particuliers, considérant que d'après les déclarations des habitants reçues par les citoyens commissaires envoyés par le directoire du district, le total des bleds et farines qui se trouvent à Tourrettes n'excèdent pas trois cent quatre vingt dix charges, que la population de ce lieu est de onze cent soixante neuf âmes, qu'il y manquera environ mille charges de bled d'icy à la récolte prochaine, considérant que la réquisition des cit administrateurs du district de St Paul du Var ne tendrait rien moins qu'à faire naître du trouble dans l'habitation, considérant que la société républicaine de ce lieu qui en a la connaissance s'est assemblée pour cet objet, considérant qu'ensuite des précédentes réquisitions faites à la municipalité, elle a fait porter aux Moulins de St Paul six charges de bled, le dit conseil général de la commune oui le cit procureur d'icelle, a délibéré et député les citoyens Barthélémy Curel officier municipal et Victor Isnard notable à l'effet de se porter demain matin en la ville de St Paul pour représenter aux citoyens administrateurs du directoire de district qu'il est impossible que la commune envoie aux marchés publics les douze charges de bled requises, et qu'ils doivent retirer la dite réquisition, sauf en cas contraire de porter les plaintes de la commune à qui de droit

Signatures : Rapet maire, Curel, Malet, Curel, Talladoire, Curel, Isnard, Aubanel, Malet, Curel, Malet, Isnard

Extrait de « *La Bugada* » N°4

¹ Nous rappelons que «Frimaire» est un mois du calendrier révolutionnaire correspondant à novembre-décembre. Cette délibération se passe le 26 novembre 1793. C'est la crise et la guerre avec l'ensemble des pays d'Europe d'où les réquisitions pour approvisionner les villes et les armées. L'abbé Tisserand, dans son histoire de Vence, signale en 1793 le passage des armées dans cette ville, la fondation d'un hôpital militaire et la disette dans la région.



Dessin accompagnant l'article de « La Bugada »

Un siècle plus tard, le 19 février 1893, le Maire Camille Tajasque² préside une réunion du conseil municipal dans la continuité de celui du 6 février concernant le prix du pain à Tourrettes³. Lors de ce précédent conseil, il avait été décidé la création d'une commission de 3 élus qui devait rencontrer les boulangers du village pour les inciter à baisser le prix de vente du pain. L'entrevue entre les parties s'étant soldée par un échec, aussi lors de ce nouveau conseil le Maire souhaite prendre une décision pour régler ce problème qui suscite de nombreuses plaintes des tourrettans.

Il précise que l'un des boulangers aurait été favorable à la proposition de la municipalité mais qu'il a préféré jouer la solidarité de la corporation. Il réexplique que les boulangers du village vendent leur pain à 40 centimes le kilo alors que :

- le prix du blé est de 32 francs les huit doubles décalitres (128 kilos),
- le prix de vente du pain dans plusieurs communes environnantes et même à Nice est de 35 centimes le kilo.

Par ailleurs, il rappelle que les boulangers tourrettans ne sont pas assujettis à certaines taxes contrairement à ceux des villes.

Aussi, le conseil vote à la majorité, excepté Marius Curel, l'arrêté :

- fixant le prix du pain de première qualité à 35 centimes le kilo,
- créant une commission formée de Joseph Mallet, Antoine Bourrelly et Léon Curel chargée de fixer tous les 15 jours le prix du pain en fonction de la valeur des blés et des marchés de Grasse en tenant compte bien sûr des frais généraux auxquels sont soumis les boulangers.

L'arrêté précise enfin que les contrevenants se verront dresser procès-verbal.

Le Maire enfin souligne que si les boulangers pour montrer leur opposition se refusaient à livrer le pain, le four communal et les fours appartenant à différents propriétaires seraient ouverts aux habitants pour y faire leur pain.

L'arrêté fut validé par la Préfecture le 13 mars.

² L'office de Tourisme Intercommunal est situé dans le bâtiment qu'il habitait et le jardin Tajasque où jouent les boulistes lui appartenait.

³ Le village s'appelle encore Tourrettes de Vence. Voir bulletin N°6 page 18 : « Il y a 120 ans : Tourrettes change de nom »

DÉPARTEMENT
des Alpes-Maritimes

MAIRIE DE TOURRETTES-DE-VENCE

ARRONDISSEMENT
de Grasse

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

OBJET : *Casse du pain* Séance *3* ordinaire du *19 février* 1893.
381

Le nombre des Conseillers
municipaux en exercice est
de *douze*

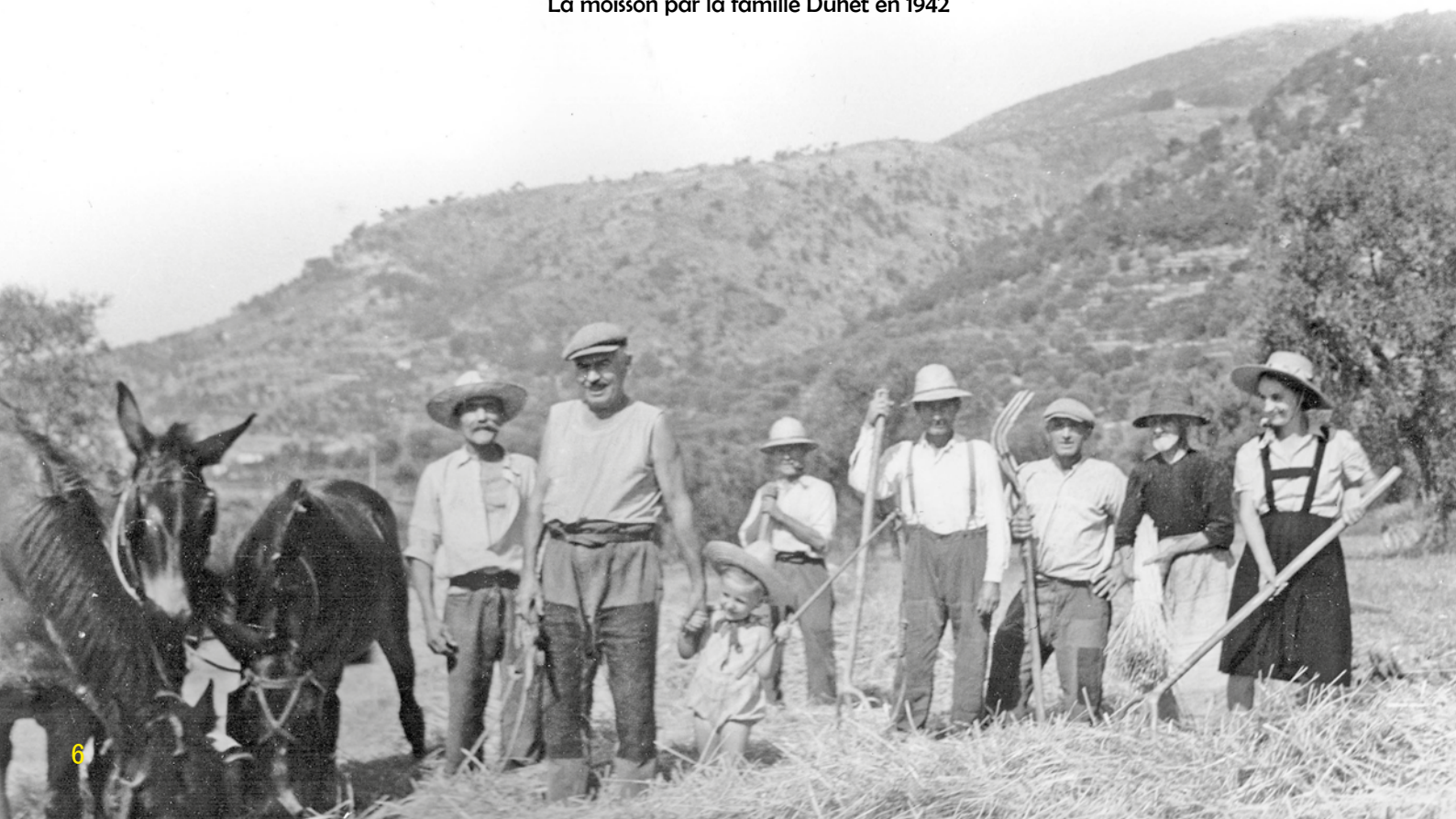
L'an mil huit cent quatre-vingt-*trois*, le *dix-neuf février*
à *deux heures du soir* le Conseil municipal de Tourrettes-de-
Vence s'est réuni en séance ordinaire, en vertu de l'autorisation
préfectorale en date du _____, au lieu habituel de ses réunions,
sous la présidence de M. *Camille Cojasse* Maire.



Etaient présents : MM. *Cojasse Camille* Maire, *Lubanel*
Marin adjoint, *Barestte Marin*, *Barbier Antoine*, *Blacas*
Dominique, *Curet Marin*, *Curet Léon*, *Nallet Joseph*
Rapet Pierre, *Caladoire Joseph*, *Bourrelly Antoine*
Absents : MM. *Augier Félix*

M. *Rapet Pierre* a été élu secrétaire.

La moisson par la famille Duhet en 1942



Commune de Courvelles-de-Vence.

Arrêté relatif à la taxe du pain.

Le Maire de la commune de Courvelles-de-Vence,
Vu les lois des 19-22 Juillet-1791; 5 Avril 1884,
article 97.

Vu la délibération du Conseil municipal,
en date du 19 Février 1893.

Considérant que le prix du pain, à Courvelles-
-de-Vence, n'est pas en rapport avec le
prix actuel du blé.

Arrête :

Art. 1. Le pain de première qualité sera vendu
au prix de 0fr 35 centimes le kilo.

Art. 2. Une Commission de trois membres, composée
de M. M. Bourvelly Antoine, Mallet Joseph et
Curel Léon, membres du Conseil municipal,
est chargée de fixer et de modifier par quin-
zaine, le prix du pain en se basant sur la
valeur des blés et les marchés de Grasse.

Art. 3. Cette Commission devra tenir compte des frais
généraux auxquels sont soumis les boulan-
gers pour que les intérêts de ces derniers soient
entièrement sauvegardés.

Art. 4. Des procès-verbaux seront dressés contre
les contrevenants au présent arrêté.

Fait à Courvelles-de-Vence, le 2 Mars 1893
Vu le 13 Mars 1893

POUR LE PRÉFET

JULES ROBERTIER PRÉFET DU DÉPARTEMENT



Le Maire,

C. E. J. J. J.

Gaza raconte Tournettes autrefois

Les quelques arbres qui ceignent la place ne donnent que très peu d'ombre. Marius Pellegrin qui vend fruits et légumes autour de l'arbre, face à la porte d'entrée de l'église, a rangé toutes ses cagettes. Plus aucune activité sur la place... Les gens restent chez eux... C'est l'heure de la sieste... Aucun cri d'enfants, le chant des cigales... Seuls quelques vieux ou quelques vieilles, le chapeau protecteur sur la tête, bavardent tranquillement sur les bancs de pierre qui ceignent les ormes disposés aux quatre coins de la place ou sur le mur de la Barbacane, la partie supérieure sud de la place.

Mme Tesseire, notre centenaire, toute de noir vêtue et un grand chapeau sur la tête a tout son temps pour traverser la route et s'asseoir, sur le trottoir d'en face, sur sa chaise, pour profiter des chauds rayons du soleil. Face à elle, sur la route, un chien sommeille...

L'école ou plutôt la classe située à l'emplacement actuel de la boulangerie « la Tournettoise » est bien sûr fermée, et pour l'instant muette de tout bruit. Elle ne servira, pendant l'été, que comme arrière-scène et vestiaire pour les comédiens amateurs qui se produiront, en plein air, au cours de soirées estivales. Je me souviens d'une pièce magnifique, « les Perses », où les acteurs portaient des masques à faire frémir...

La grande école, elle, est située dans l'ancienne Mairie (voir photos page 9). Une école où garçons et filles sont séparés...

Une classe unique dans laquelle se retrouvent les cours élémentaires 1 et 2, les cours moyens 1 et 2 et même les classes du certificat ! Monsieur Teisseire, l'instituteur fait régner une grande discipline et une autorité qu'aucun enfant ne s'avise de contester. Chez les filles règne Mme Ricci, l'institutrice, une femme hautement appréciée des enfants.



Mme Tesseire



Marius Pellegrin

Le bar sur la place « Le Ménestrel » de Mme Donnay est lui aussi fermé comme l'est le bureau de poste, situé à l'angle de la rue du Frêne, de M.Boetti, receveur en chef, qui veille jalousement sur son bureau. Pour appeler un correspondant on passe par l'inter avec l'aide gracieuse de la préposée, Simone la propre fille du receveur, qui vous connecte les lignes assurant la liaison. Quelle joie de pénétrer dans cette cabine téléphonique, de se saisir du combiné en ébonite noir et de faire les numéros, par rotation, sur le cadran aux chiffres nettement marqués !!

Le calme de la place n'est souvent troublé que par les appels de la mère Bono à la recherche de Jojo, un des terribles de la famille ! Parfois se joint à elle Clémentine, la tante de Roland Pigallio dit Nini, à la recherche de son filleul qui pour lui répondre emploie souvent force gros mots empruntés au vocabulaire plutôt adulte qu'enfant !

Dans les écuries - le village en compte alors beaucoup - ânes, mulets et chevaux eux aussi font la sieste et seuls quelques braiments d'un mâle en quête de femelle troublent la paix du village. Il n'y a plus une seule écurie maintenant ; à la place, des magasins d'artisans ou restaurants. Seuls restent encore certains ânes ...

Sur la petite placette, maintenant place de la Mairie, se tient l'échoppe du maréchal-ferrant, le père Duhet qui a toujours beaucoup de monde autour de lui lorsqu'il ferre ou déferre les chevaux.



Louis Duhet le maréchal-ferrant en arrière plan, Albert son fils et Étienne Olivier tenant la patte du cheval



La place de l'église



Le bâtiment de la grande école et de l'ancienne mairie



L'«Auberge du Ménéstral»
et à gauche le bureau de poste



Paul Tesseire



Clémentine

Sur la photo ci-dessous on distingue de chaque côté de la rue du Frêne, le bureau de poste et l'«Auberge du Ménéstral»



La chaleur diminuant, le village sort de sa torpeur et s'anime.

Les enfants d'abord envahissent l'espace, surtout les ruines, pour jouer à de mémorables parties de guerre « Français/Allemands » où les bâtons remplacent les mitraillettes, leurs crépitements remplacés par de juvéniles borborygmes !

Là aussi pas facile d'être du côté des vainqueurs !

Puis ce sont les hommes qui partent aux champs.

Les ânes sont bâtés, les mulets et chevaux sellés. Beaucoup de familles possèdent alors leur « bourricot », le tracteur ou le « quatre-quatre » n'a pas encore cours...

On voit passer « Cresp la Poudre » avec son joli âne blanc, puis la famille Zigue-Taulane, le père, la mère et le fils, des gens de taille très petite, qui suivent, d'un pas lent et mesuré, leur tout petit âne gris qui a bien du mal parfois à supporter la charge qui pèse sur ses épaules.

Il y a également le grand-père de Nini, avec un beau mulet; puis le grand-père Bono avec aussi un autre mulet, et aussi le mulet des Isnard / Bellon. Et encore.... Titin Graziani et son âne, Monsieur Gasquet et son mulet, la famille Fournier dont les mulets souvent rentrent tout seuls à l'écurie, la famille Brocchiero, les Briquet, les Cresp et bien d'autres encore dont ma mémoire ne peut se souvenir.



Marius Cresp

Ah le beau spectacle que celui de l'âne de M.Emmanueli « le Corse », les quatre fers en l'air , se roulant dans la poussière de la place tôt le matin, les mois d'été!

Les enfants ont fini leurs jeux, c'est l'heure maintenant de la toilette...

Peu de personnes possèdent de douches dans les maisons, alors en fin de journée ou bien au début d'ailleurs, on se rend aux douches municipales qui se trouvent à l'emplacement du cabinet médical actuel (ancien bureau de poste) ou bien on va, chez Carmen, la coiffeuse.

Les douches accueillent beaucoup de monde, surtout le samedi, veille du dimanche le sacré saint repos hebdomadaire, jour de fête et de messes.

La journée du dimanche, journée de fête familiale, commence très tôt le matin. Les femmes s'activent de bonne heure pour préparer les raviolis, les gnocchis, la pissaladière, sans oublier les viandes dominicales, volailles ou gigots, qu'elles emmènent faire cuire au four communal pour une modique pièce de 10 centimes.

Les plats sont ainsi apportés avant la messe et récupérés sitôt cette dernière terminée. Il faut cependant faire attention à bien récupérer son plat car beaucoup sont semblables et une erreur, intentionnelle ou pas peut toujours arriver...

Un seul four est communal, les deux autres appartiennent en propre aux boulangers. Trois boulangeries fonctionnent alors : Tolosano qui s'est approprié le four communal, Chabry et Jules Osteng officient eux dans leur four. Bien sûr, il y a quelques frictions quant à l'occupation du four communal...

Les enfants traînent beaucoup près du four de Jules, qui aime la compagnie des jeunes, les initiant à la fabrication du pain, des brioches et croissants et les récompensant souvent d'un délicieux gâteau. Comme mitron avec Jules officie le fameux Jojo Bono auquel nous donnons souvent un coup de main, le soir, pour aller chercher avec un chariot « les fascines » nécessaires au chauffage du four à bois. Tolosano, qui aime lui aussi les enfants, a également sa petite cour.

M. Chabry est aussi un brave homme, mais un peu plus solitaire que ses confrères.

Il faut dire qu'en ce temps là, il y avait souvent une grande complicité entre les adultes et les enfants. Les adultes jouaient aux méchants, les enfants jouaient de leur espièglerie et de leur jeunesse !!! Mais l'enfant respectait toujours l'adulte et l'Ancien sinon gare... Les parents se chargeaient vite de remettre les choses en l'état !

Jacky Gazagnaire



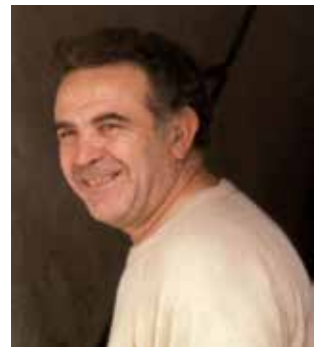
La boulangerie « J. TOLOSANO »



La famille Tolosano



Jules Osteng



Honoré Chabry



Activités jeunes

Dans les années 70 les jeunes savaient s'organiser des activités sportives ou ludiques. Au-delà des réunions et de fêtes à la maison des jeunes située au premier étage du bâtiment, aujourd'hui la crèche « La Farandole », quelques photos et 2 articles illustrent ce qui se passait à Tourrettes pendant les vacances quand les jeunes tourrettans et vacanciers se retrouvaient.

En 1971, ils furent quelques uns à participer à une épreuve de marche. Un circuit partant du stade, empruntant les routes de Vence, de Saint-Jean, des Quenières, une partie de la départementale, la vieille route de Vence à Grasse, de Piè Lombard, de l'Ancienne Gare et enfin la départementale pour une arrivée devant le café du midi. Des suiveurs en mobylette, des spectateurs à l'arrivée et un bel effort pour les participants. Rien n'avait été demandé à la commune et au département, pas de gendarmes non plus pour la sécurité mais une réussite.



De gauche à droite : Damien Bagaria, x, Gabriel Bono, Didier Binder, Dominique Bagaria, Ahmed Nagarra, Patrick Tieran, Éric Ferandou, Philippe Bensa, Hugues Pérol.



De gauche à droite : Claude Taladoire, Ahmed Nagarra, Didier Binder, Stéphane Stanier, Patrick « Verdun », Roland Isoardi, Damien Bagaria, Jérômes Pérol.



En 1975, une autre activité plus complexe à organiser : un rallye surprise. Ce type d'épreuve était très à la mode à cette époque. Un petit groupe prépara un circuit dans l'arrière pays ponctué d'épreuves diverses. Celles-ci étaient constituées de questions de culture générale, d'histoire locale et de jeux comme remplir une bassine en se

déplaçant avec une cuillère d'eau ou changer le plus rapidement une roue de voiture. Cette première édition rencontrant un franc succès, un nouveau rallye fut organisé l'année suivante. Comme on le voit sur la photo de 1976, la bonne humeur est partagée par les membres des équipes masculines, féminines et mixtes.

TOURRETTES-SUR-LOUP : L'équipage Sartori-Arnoux remporte le 2^e rallye (très réussi) du Club - Alpin

1976



Quelques-uns des participants du rallye réunis autour de M. Verdon, président du club alpin et du comité des sports.

(Photo Studio Lucien)

Le deuxième rallye automobile du Club Alpin a connu cette année un très grand succès. Succès de participation

L'une d'entre elles, qui se déroulait sur la grand-place de Tourrettes, était particulièrement spectaculaire : en arri-

vert et traverser ainsi le village jusqu'au stade où était jugée l'arrivée.

Le classement final est le suivant :

Premier équipage : Sartory - Arnoux ; 2. Maria - P. Tieran ; 3. M. Graziani - A. Grandjon (féminin) ; 4. Leroy - Baron

Tieran ; 5. M. et Mme Pegurier ; 6. Ferreri - Rocher ; 7. Prévot - Loi ; 8. Migliore ; 9. Lesbros ; 10. Barbarys ; 11. Thierry ; 12. Kuhn.

La remise des prix s'est déroulée ensuite et de nombreux lots offerts par les artisans et commerçants ont été remis.



Extraits des 2 articles parus dans Nice Matin.

Le classement :

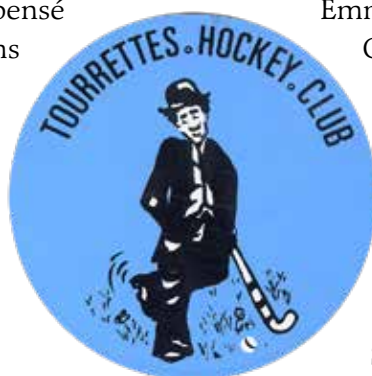
1. Sartory-Arnoux ; 2. Maria-P.Tieran ;
3. M.Graziani-A.Grandjon (féminin) ;
4. Leroy-Baron-Tieran ;
5. M. et Mme Pergurier ; 6. Ferreri-Rocher ;
7. Prévot-Loi ; 8. Migliore ; 9. Lesbros ;
10. Barbarys ; 11. Thierry ; 12. Kuhn

L'année suivante connut de nombreux mariages et une page fut tournée. Les étés devinrent plus calmes, mais une très belle aventure portée par un groupe de tourettans passionnés allait naître au début des années 80. Son histoire est racontée dans l'article qui suit.

Le « Tourrettes Hockey Club »

Il était une fois dans le début des années 1980, six copains du village, anciens hockeyeurs qui décidèrent de défricher et tondre le pré (ancien nom du stade) pour en faire un terrain de hockey. Ils attirèrent les jeunes, formèrent des équipes et le Tourrettes Hockey Club (THC) était né.

L'entraînement avait lieu après l'école et le samedi après-midi, à la lumière du jour, car, à cette époque, le terrain n'était pas éclairé. Le vent et la pluie ne faisaient pas peur aux sportifs. Dix, vingt, puis plus de soixante gamins partagèrent le même enthousiasme et le seul vestiaire (même avec les adversaires). Les jours de compétition, match après match, les équipes « Seniors », « Benjamins » et « Minimes » se font remarquer. Certains, en les voyant, ont pensé voir arriver des rigolos d'où leurs surnoms « les Charlots » (ils ne connaissaient pas encore Tourrettes-sur-Loup !). Mais ils ont su, d'ici à Vittel, en passant par Lyon, les Flandres, l'Ile de France, la Bretagne, le Pays de Loire, se faire connaître et respecter. National 3 puis National 2 et presque en National 1 vers la fin des années 1980.



Des Tourrettans sélectionnés en équipe de France ! Ils ont fait voler très haut les couleurs de la petite fleur, emblème du village, jusqu'en Allemagne.

Leurs cheveux ont un peu blanchi maintenant, mais vous connaissez leurs noms cités dans les nombreux articles de Nice-Matin pendant la vie du club : Didier Bagatti, Stéphane Barbiera, Frank Bazetoux, Karim Bedoui, Guillaume Bidegaray, T Bivaud, Didier et Pierre Bono, Jean-Marc Bronchon, Frank Capelle, Patrick Chini, Roby Cary, Bob Da Silva, Alain, Patrick et Yves Deront, Claude Dujimic, Christian et Jean-Marc Durando, Vincent Emmanuelli (entraîneur), Stéphane Graziani, M.Grossetti (professeur EPS collègue de la Sine), Anne, Jacques, Jean et Pascal Guérin, Régis Isoardi, Sébastien Karta, Stéphane Paladini, Aldo Pepitone, Franck Piedoie, Christian Renault, Franck et Gilles Robini, Michel Romic, Norbert Sammut, Dominique Scaramozzino

L'équipe des « Minimes » :

⬆️⬆️ Jean-Claude Strangi, Alain Deront (entraîneur) :

➡️ Dominique Scaramozzino, x, Frank Bazetoux, Stéphane Barbiera, Claude Dujimic,
⬇️⬇️ Stéphane Paladini, Stéphane Graziani, Pascal Guérin, Philippe Machu.





↗↘ Didier Bono, Régis Isoardi, Alain Deront, Guillaume Bidegaray, Christian Durando, Frank Bazetoux,
 ↘↗ Claude Dujimic, Pierre Bono, Bob Da Silva, Stéphane Paladini, Michel Romic, Jean Guérin.



Saison 1983 :

↗↘ Pierre Bono, Roby Cary, Alain Deront, Christian Durando, Guillaume Bidegaray,
 ↘↗ Yves Deront, Régis Isoardi, Jean Guérin, Claude Dujimic, Christian Renault



Anne Guérin



Jean Guérin



Alain Deront



Roby Cary



Pascal Guérin



Claude Dujimic



Jacques Guérin



Guillaume Bidegaray



Norbert Sammut



Dominique Scaramozzino



Dominique Scaramozzino,
Stéphane Paladini et Claude Dujimic,
lors de leur séjour à Vittel en 1982



Les seniors du THC en début de saison 1985 :

- ▲▲ Régis Isoardi, Karim Bedoui, Christian Durando, Alain Deront, Jean Guérin,
 ▼▼ Claude Dujimic, Pierre Bono, Bob Da Silva, Didier Bagatti, Guillaume Bidegaray



Les seniors de 2015 en pleine action.



Le Hockey club a toujours participé à la « fête des violettes » en réalisant des chars de qualité.

En 2015 sur une idée de Valentine Guérin, une journée réunissant tous les anciens joueurs disponibles s'est déroulée sur le stade qui avait une plus belle allure que celle du terrain sur lequel ils ont inscrit leurs exploits.

Si la vélocité n'était plus la même, la passion était toujours là. Ce fut un beau moment de convivialité et d'émotion.





Vestiges d'antan

Dans le numéro 7 de l'« *OPINION libre* », hebdomadaire du Pays Vençois de la dernière semaine de février 1991, un article sur Tourrettes est annoncé en couverture par ce titre « *Tourrettes : Que reste-t-il de nos ruines* » et dans le corps du magazine par un sous-titre « *Tourrettes le pillage de Pierascas* ».

L'auteur de l'article raconte que lors d'une promenade avec des amis en parcourant les bordures du massif forestier de la Sine, il découvre ce que tous les tourrettiens et les jeunes en particulier connaissent : le site appelé « camp romain » par certains, village néolithique par d'autres situé au sud du village. Pour s'y rendre il y avait un point de repère, le chêne de Chabry, arbre séculaire et majestueux qui se voyait de loin. Aujourd'hui il serait classé dans le cadre de l'élaboration du PLU comme arbre remarquable. Pour les jeunes c'était une aire de jeux extraordinaire, mais parfois dangereuse comme le montre le fait divers qui est rapporté plus loin dans le texte et qui aurait pu être dramatique.

Le rédacteur explique qu'il a observé des alignements de pierres et de murettes entourés de grillage et de quelques cordeaux tendus. Les randonneurs ont imaginé qu'il s'agissait de fouilles archéologiques et décidèrent de revenir pour rencontrer les personnes travaillant sur les fouilles.



Camp romain

Revenu dans l'espoir de rencontrer des chercheurs, ce fut peine perdue écrit-il « *pas plus d'archéologues que d'esquimaux en Amazonie* », la touche humoristique sur un sujet sérieux. Par contre il découvre les premières fondations d'une maison avec l'ébauche des murs avec les pierres de ce qu'il appelle l'antique campement. Précisant que cette destruction ne date pas d'hier car les pierres sont depuis longtemps l'objet de la convoitise de bâtisseurs ! Il termine son article en évoquant l'histoire du site qu'il fait remonter selon les dires de certains à la période celto-ligure.

TOURRETTES : LE PILLAGE DE PIERASCAS

C'est en parcourant les bordures du massif forestier de la Sine que nous avons découvert cet endroit.

Ça se trouve, route de Pierascas, au bas de Tourrettes. Dans un premier temps, nous avons été naïfs. Voyant, des alignements de pierres, des murettes cernées d'un grillage et pourvues de quelques cordeaux tendus, nous avons cru à des fouilles archéologiques en ce lieu.



Borie de Piérascas

Il regrette qu'aucun organisme officiel ne se soit préoccupé de faire réaliser des fouilles préventives¹ et que les tentatives de quelques personnes « de bonne volonté » de défendre ce site soient restées vaines².

Le sujet traité dans ce petit magazine avait déjà fait l'objet d'un article dans Nice-Matin en juin 1973. À cette période Tourrettes connaît un développement important, de nombreuses villas se construisent de plus en plus loin du centre village. La demande de terrains est importante et les tourrettans vendent leurs biens, autrefois terres agricoles qui ne sont plus exploitées. Certains d'entre eux participent au mouvement en quittant le village intra-muros pour une habitation moderne plus agréable. Le titre de l'article est très clair : « le camp romain de Tourrettes est-il condamné à disparaître ? ».

Cité dans l'article comme un des sites archéologiques les plus énigmatiques du département, connu des spécialistes il n'entre pas sans doute faute de moyens dans la liste de ceux en cours de sauvetage. La description de l'ensemble donne une image assez précise de ce qui correspondrait à une ancienne exploitation agricole. Les vestiges sont encore importants : un réseau complexe de terrasses à doubles parements, deux bories, une aire de battage, un puits, deux citernes et les ruines d'une sorte de tour. Quelques sondages pratiqués il y a plusieurs années ont donné de maigres résultats et les datations demeurent incertaines. Si sur le site des tessons de poterie du XVII^e siècle ont été trouvés, le journaliste écrit « qu'il ne faut pas pour autant rejeter l'idée que le site fut peut-être occupé bien avant cette époque relativement récente ».

NICE-MATIN — Dimanche 24 Juin 1973

X Il s'est considérablement dégradé au cours des dernières semaines

Le "camp romain" de Tourrettes-sur-Loup

(l'un des sites archéologiques les plus énigmatiques des Alpes-Maritimes)

Copie de Xax...

est-il condamné à disparaître ?

C'est l'un des sites archéologiques les plus énigmatiques des Alpes-Maritimes. Depuis fort longtemps, les habitants de Tourrettes-sur-Loup l'appellent le camp romain. Les spécialistes connaissent bien entendu son existence. Mais, jusqu'à maintenant, ils n'ont eu ni le loisir ni les moyens de l'étudier systématiquement. D'un point à un autre du département, des sauvetages d'urgence les occupent. Ils font l'impossible pour sauver ce qui peut être sauvé. Et il ne saurait être question de leur demander d'intervenir partout à la fois.

Malheureusement, une grave menace pèse à Tourrettes sur le vaste ensemble situé au sud du village et correspondant à une ancienne exploitation agricole.

D'imposants vestiges demeurent encore apparents : un réseau complexe de terrasses de cultures à doubles parements, deux bories (c'est-à-dire des habitations entièrement construites en pierres sèches), un aire de battage, un puits, deux citernes dont une cimentée, les ruines d'une sorte de tour, etc. Quelques sondages pratiqués il y a plusieurs années ont donné de maigres résultats. Les datations demeurent incertaines. Et si ce camp a livré des tessons de poteries du XVII^e, il ne faut pas pour autant rejeter l'idée qu'il fut peut-être occupé, bien avant cette époque relativement récente.



Le toit de la borie partiellement démantelé. Les dalles de couverture disparaissent les unes après les autres. Au centre, un large trou donnant sur l'intérieur de l'habitat. (Photo Castès)

CARRIÈRE DE PIERRES

Quoi qu'il en soit, le site est en danger. Au cours des dernières semaines, il s'est considérablement dégradé. On l'exploite comme une carrière. Les moellons disparaissent, emportés par des inconnus. L'une des bories en particulier est en cours de démantèlement. Avant la fin de l'été, elle sera rayée de la carte. Comment stopper cette évolution désastreuse ?

aura bientôt cessé d'exister et une partie du passé régional sera retournée au néant. X

Mais si elle devait aboutir ici à un sensible rajeunissement des vestiges, une exploration des actes notariés les plus détaillés, l'analyse stratigraphique d'une ferme du XVII^e procurera toujours un supplément d'information sur la vie quotidienne des paysans au siècle de Louis XIV. Science annexe de l'histoire, l'ar-

- 1 On peut faire le même constat pour les fresques révolutionnaires découvertes lors de la rénovation du château.
- 2 Il souligne que ces personnes ont agi isolément, ne se connaissaient pas et parfois se contredisaient, les réseaux sociaux n'existaient pas !

Il constate malheureusement que le site est en danger car on l'exploite comme une carrière de pierres, une des bories est en particulier en cours de démantèlement et aura bientôt disparu. Pour lui, même si ce ne sont que les vestiges d'une exploitation agricole, l'étude de cette ferme aurait permis de mieux connaître la vie quotidienne des paysans turrettans sous le règne de Louis XIV. Il conclut son texte en citant le professeur Varagnac³ « *l'archéologie a toujours son mot à dire et ne peut laisser s'effacer des témoins qui tous, même les plus humbles, correspondent à des clés ouvrant les portes de notre univers profond* ».

Revenons sur ce site dont l'origine a donné lieu à nombre d'hypothèses, dont certaines quelque peu anachroniques formulées par des « spécialistes amateurs », pour rapporter le fait divers évoqué supra. Nous sommes en juin 1982, quatre jeunes vençois âgés de 12 ans, Frédéric B, Stéphane C, Clément G, Antoine G., partent en vélo faire une promenade qui les mène jusqu'au « camp romain » où ils décident de jouer les explorateurs. L'expédition débute, ils sont attirés par un trou. Frédéric, sans doute le plus intrépide, s'y engage et arrive quelques mètres plus bas dans un coude. Toujours curieux il avance sur la petite plate-forme et se croyant en sécurité se penche pour voir ce qu'il y a plus loin. Mais le sol se dérobe sous ses pieds, glissant sur des éboulis il est comme aspiré par le gouffre. Heureusement, 20 à 30 mètres plus bas un ressaut vient freiner sa chute. N'ayant pas perdu connaissance, il reste maître de lui et ne s'affole pas ; ses camarades aussi font preuve de maturité. L'un d'entre eux descend à son tour sur la plate-forme pour garder le contact pendant qu'un autre fonce à Vence prévenir les pompiers, il arrive tellement épuisé qu'un secouriste doit le ranimer. Un peu remis il explique la situation et une équipe de secours de 7 pompiers aux ordres du lieutenant Visintin se rend sur place. Arrivés sur les lieux ils constatent la nécessité de faire appel à l'équipe de secours en montagne composée de Georges Ramorino et de Philippe Auvaro. Ce dernier descend en rappel dans le gouffre et passe un harnais de sécurité au jeune garçon. Il faudra une heure trente à 3 pompiers pour remonter Frédéric puis Philippe Auvaro.

Le jeune vençois souffrant d'une fracture du bras et d'un doigt est évacué sur l'hôpital Saint-Roch à Nice. Les gendarmes de Bar-sur-Loup arrivés sur place firent les constats d'usage, a priori tous les trous étaient bouchés sauf celui-là⁴!

Cette aventure s'est bien terminée, mais elle ne fut pas la seule. La majorité des jeunes turrettans a exploré dans des conditions parfois limites toutes les grottes présentes sur la commune. La chance a toujours été avec eux et tout s'est toujours bien terminé.

Pour conclure, la question de la sauvegarde d'un tel site à Turrettes fut aussi soulevée pour celui de l'oreille de Gaïa et la presse s'en fit largement l'écho. Pour nos lecteurs qui s'intéressent aux sites préhistoriques, antiques et post antiquité ils trouveront dans le bulletin municipal du printemps 2002 un article de Laurence Lautier sur l'inventaire archéologique de Turrettes. Elle y résume son travail de réalisation, grâce aux moyens de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la carte archéologique de la commune. Ce document est un travail qui rassemble un imposant bilan qui réunit les notices de plus d'une centaine de sites précisément cartographiés et dans la mesure du possible précisément datés.



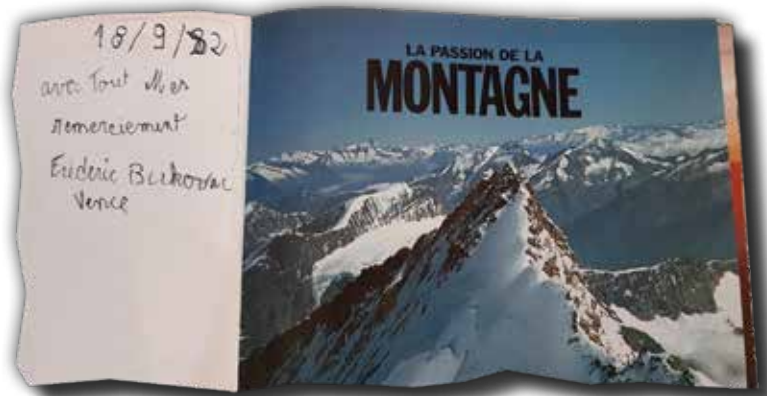
³ André Varagnac (1894-1983) fut directeur adjoint du musée national des Arts et Traditions populaires (1937-1945) puis directeur du musée des Antiquités Nationales (1946-1965). Il étudia le folklore régional et créa le concept d'archéocivilisation. Ses études sur le folklore dans la région de Toulouse en lien avec l'administration de Vichy en 1942 lui valu d'être inquiété à la libération.

⁴ Il doit encore exister quelques puits qui ne sont pas bien fermés. Si le plan de prévention des risques mouvements de terrain avait été en vigueur à l'époque il est sûr que le site aurait été en zone rouge, donc aucune construction n'aurait pu être réalisée.

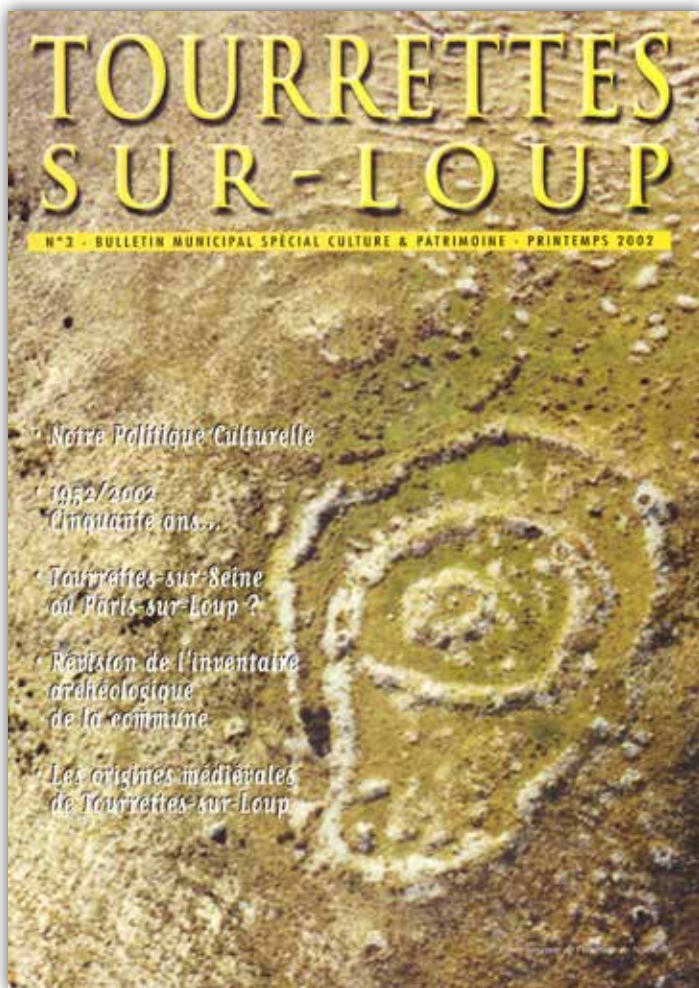
Témoignage

Philippe Auvaro habite Tournettes et appartient au corps des sapeurs pompiers. Il a commandé il y a quelques années le Centre de Secours et d'Incendie (CIS) de Vence. Il avait 18 ans lors de l'intervention. Il fut choisi pour descendre car c'était le plus léger. Arrivé au niveau du jeune garçon, il avait constaté que le gouffre descendait encore mais il n'a pas pu bien en estimer la profondeur, c'était très sombre. À sa connaissance il n'y a pas eu, comme ce fut le cas pour le gouffre découvert route de l'ancienne gare, d'exploration par une équipe de spéléologues confirmés.

Le jeune Frédéric pour le remercier lui offrit un livre sur la Montagne avec une petite dédicace.



Le livre dédié par Frédéric

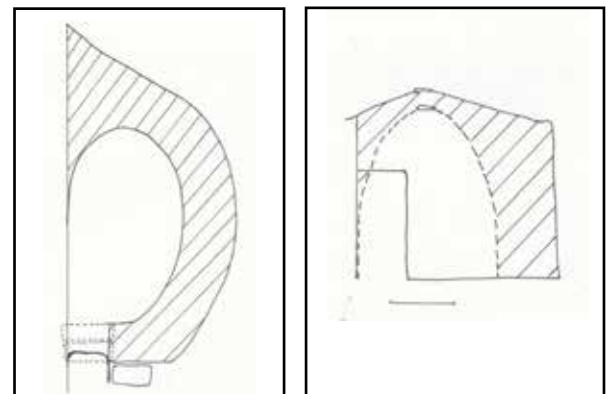


Bulletin municipal du printemps 2002



La Tourraque

Borie de Piérascas



Coupe vue de dessus et de côté

Des faits quotidiens

Début août 1938 un épisode météorologique brutal, un orage de grêle, provoque des dégâts importants sur les cultures. Un propriétaire sollicite une demande d'allocation de solidarité pour les dommages subis sur « le raisin » sans doute de ses vignes. Deux petits commentaires à partir de ce document :

- le propriétaire habite le Bar-sur-Loup. En effet, nombre de propriétés de Pont-du-Loup et des Valettes appartiennent à des barois. il est peut-être de ceux qui dans les années 20 avaient demandé au Préfet le rattachement de cette partie de Turrettes au Bar, ce qui avait conduit à la démission du maire et de tous les élus turrettans,
- à l'époque au village chaque famille avait quelques pieds de vigne pour faire son vin, très souvent « de la piquette ». Par contre on peut imaginer que le demandeur, qui se présente comme propriétaire exploitant, produit du vin qu'il commercialise (dégâts supérieurs à 500 francs). Car il est rapporté que le vin des Valettes était de qualité et qu'il était particulièrement apprécié par le seigneur du Bar.

N° 117

DÉCLARATION DE PERTES ET DEMANDE D'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ

À LA SUITE DE DOMMAGES (SUPÉRIEURS À 500 FR.)
CAUSÉS PAR LES CALAMITÉS AGRICOLES.
(Loi de finances du 31 mars 1932, art. 136 à 141.)

COMMUNE DE (1) Turrettes/Loup

Nom et prénoms du sinistré: Cunéo Celestin

Adresse de son domicile: Bar/Loup

Au cas où elle diffère, adresse du siège principal de l'exploitation sinistrée: Pont du Loup

Qualité du sinistré: propriétaire, propriétaire-exploitant, fermier, métayer (2).

Date du sinistre: 9 août 1938

Nature de la calamité (2): gel, inondation, ouragan, grêle.

Nature des récoltes ou des biens atteints: raisin

1° En cas de pertes de récoltes sur pied ou des biens suivants: produits animaux ou végétaux récoltés sur l'exploitation, approvisionnements, produits nécessaires à l'exploitation, engrais, meubles meublants, effets personnels, instruments d'intérieur ou d'extérieur de fermes, bétail, etc. La valeur de la perte est-elle supérieure, pour une des pertes au moins, à 20 p. 100 de la valeur totale (3) des récoltes de même nature de cultures ou des biens de même nature? Oui (2). Non.

Dans le cas négatif, le total de ces pertes est-il supérieur à 15 p. 100 de la valeur moyenne de l'ensemble des produits de l'exploitation en année normale? Oui (2). Non.

2° En cas de dommages causés aux immeubles par nature, tels que bâtiments agricoles, sol, améliorations foncières et culturales, chemins, plantations permanentes, forêts, etc., la valeur de la perte est-elle supérieure à 15 p. 100 de la valeur vénale approximative (3) du fonds constituant l'exploitation agricole? Oui (2). Non.

(1) Commune du siège principal de l'exploitation agricole sinistrée.
(2) Rayer la mention inutile.
(3) Valeur correspondante approximative à la date du sinistre.

T. S. V. P.
Signature obligatoire au verso.

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 octobre 1934, le soussigné (en son nom ou au nom du sinistré qu'il représente) prend l'engagement ci-dessous et fournit les deux attestations ainsi que la renonciation indiquées ci-après (sous peine, en cas de fausse déclaration, de s'exposer aux sanctions prévues à ce décret: exclusion du bénéfice de toute allocation et remboursement des frais d'expertise, sans préjudice de toutes autres sanctions, même pénales — art. 162 du Code pénal):

1° Engagement d'affecter le montant total de l'allocation éventuelle à des acquisitions ou à des travaux utiles à l'exploitation agricole;

2° Attestation que le sinistré n'est pas inscrit au rôle de l'impôt général sur le revenu, relatif à l'année précédant celle du sinistre, pour un revenu imposable supérieur à 30.000 francs;

3° Renonciation, dans la mesure nécessaire pour permettre le contrôle de cette attestation, aux garanties du secret professionnel prévu en matière d'impôts sur les revenus;

4° Attestation, en cas de dégâts causés par la grêle, que les récoltes ou biens atteints ne sont pas assurés contre ce risque.

Pour certification que la présente déclaration, l'engagement, la renonciation et les deux attestations ci-dessus sont sincères et véritables:

Le 9 août 1938

(Signature obligatoire du déclarant)

Cunéo

Observations, s'il y a lieu, du Maire
(et cachet de la Mairie).

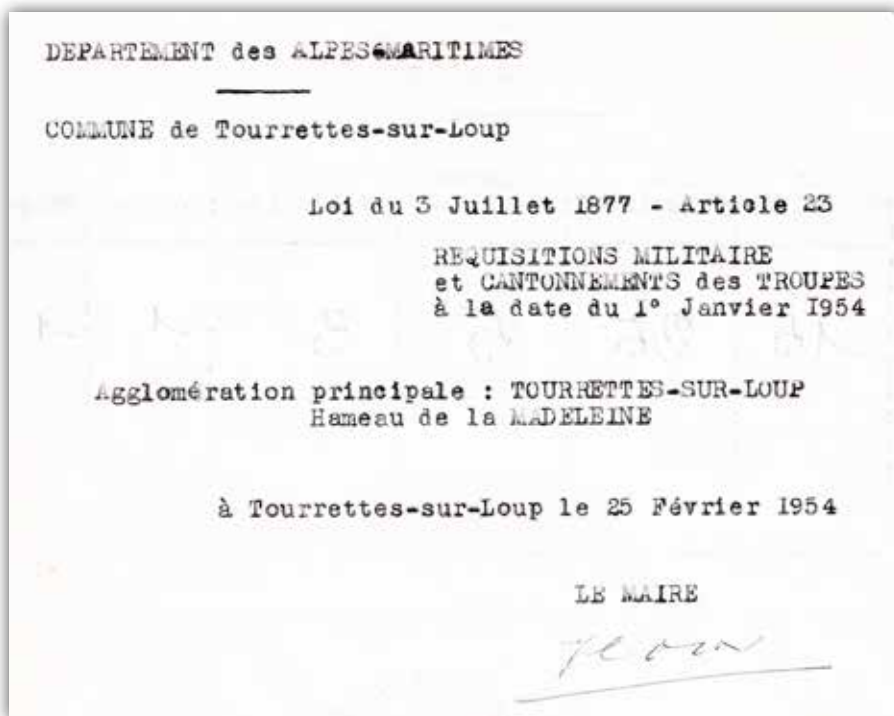


En 1954, le maire Eugène Geoffroy adresse à la préfecture un document précisant les capacités de la commune à loger, dans le cadre de la loi du 3 juillet 1877, un détachement militaire.

Cette loi est relative aux réquisitions militaires. Elle comporte plus de 50 articles et concerne tous les domaines, en particulier en cas de mobilisation les voitures, les chevaux et mulets. Quelques articles concernent le logement. Celui des troupes, en mouvement ou en station, se fait chez l'habitant faute de casernement spécial. L'installation des hommes, des animaux et du matériel a lieu dans des parties de maisons, écuries, remises ou abris reconnus à la suite d'un recensement. Il est réalisé par la municipalité. L'équité doit être totale, tous les habitants sont concernés, sauf les détenteurs de caisses publiques déposées dans le domicile, les veuves et filles seules, les communautés religieuses de femmes.

Les articles de cette loi seront abrogés par l'ordonnance du 20 décembre 2004 et dans le code de défense par décret du 23 avril 2007. Dans le document on note que les cantonnements¹ proposés se situent au quartier de la Madeleine, certainement à l'auberge et dans les bâtiments agricoles existants. Avec la motorisation, les troupes se rendant pour tirer à la Sarré au dessus de Châteauneuf bivouaquaient beaucoup moins souvent qu'avant la seconde guerre mondiale. En 1940, les hommes du bataillon de chasseurs pyrénéens stationné au village étaient logés dans les remises de la barbacane.

Des réquisitions plus « brutales » eurent lieu à partir de novembre 1942 pour loger les troupes italiennes, puis après la chute de Mussolini, des troupes allemandes.



État adressé à Prefet (Cab.) le 27/2 - 54

1954

LOGEMENT

Chambre d'Officier	Lit de S/Off	Lit de soldat	Chevaux Mulets	Véhicules	Popotes	Bureau	Atelier
10	15	25	5	3	1	1	1

HAMEAU de TOURRETTES-SUR-LOUP
Village et quartier de la Madeleine

Cantonnement

¹ La « popote » est à la fois la cuisine et le réfectoire.

Une vengeance qui sent le soufre ou les pétards mouillés du 14 juillet

Cette Monsieur le Curé, tel Zeus dépositaire des foudres célestes, a pour mission chaque année, de préparer le feu d'artifice du 14 juillet. Aidé de quelques jeunes, il installe tout un arsenal de fusées dans le grand pré voisin du cimetière. Dans le même genre d'attributions lui incombait jusqu'à ces dernières années, la mission toute bénévole de relever les compteurs d'électricité pour le compte de l'E.D.F., ce qui lui permettait d'apporter un peu de lumière divine même chez les usagers les plus récalcitrants (je ne sais au juste le genre de contrat passé avec l'E. D. F....).

Donc, une année, aux approches de cette fête, éclata une dispute assez vive entre Monsieur le curé et le maire ; ce dernier ayant engagé un balayeur supplémentaire, s'obstinait à vouloir le loger dans une partie du presbytère. Monsieur le curé se montra farouchement hostile à cette brutale autant qu'incongrue intrusion dans son havre de paix qu'il entendait consacrer exclusivement à la prière et à la méditation. L'affaire s'envenima et chacun resta farouchement sur sa position...

L'orage finit par crever un soir, la veille du 14 juillet. Les Tourrettans, paisiblement rassemblés autour de leur poste de télévision furent brusquement tirés de leur feuilleton par une salve désordonnée, et ceux qui eurent le temps de sortir, assistèrent à un anarchique bouquet final agonisant sur le village.

Monsieur le Curé, vindicatif, était venu en cachette au pré, la nuit tombée, allumer fusées et pétards, faisant pleuvoir une nuée de feux dans notre nuit provençale !

Sans doute, aussitôt pris de remords, se précipita-t-il à l'église se prosterner au pied de l'autel pour que lui soit pardonné ce mouvement d'humeur !

Toujours est-il que le maire, alerté par téléphone, finit par abdiquer non sans avoir piqué une bonne et saine colère.

Extrait des « *Les récits des bigaradiers* » de Marie-Magdeleine Lämmli. Édition Serre 1982.



Le Maire Maximin Escalier et le curé Pierre Viale, «deux caractères forts», devant le captage de l'eau à la chapelle Saint Arnoux.



Photo de classe de novembre 1952



Hélène Moreau,



Jacques Soupault,

Paul Risso,

José Bertaina,

Étienne Joulian



Mme Ricci, l'institutrice



Éliane Brochiero, Maryse Gasquet,



Angèle Joulian,

Albert Vial,



André Prévot, Robert Tieran, Raymond Graziani



Félix Bono,

Yvon Graziani,



Simone Baresté,

Andrée Bizeul,

Jackie Larose,

Simone Isoardi, Paulette Pellegrino,



Richard Baron,

Henri Faure,

Henri Pin,

Roland Pigallio,

Roger Cimelli,

Jean Duhet.



G. RICHER 6/83